

Actions transversales

FINANCEMENT

La recommandation du COMOP était d'augmenter d'ici à 2012 les moyens au travers, d'une part, des opérateurs de recherche sur l'accès des parties prenantes à l'expertise (10 M€) et sur l'adaptation au changement climatique (15 M€) et, d'autre part, de nouvelles actions de l'ANR (40 M€) sur l'observation environnementale.

- Sur le premier sujet, les opérateurs de recherche ont alloué, par redéploiement de leurs moyens propres, 0,7 M€ supplémentaires en 2008 et 4 M€ en 2009 par rapport à 2007.
- Sur le deuxième sujet, la très forte mobilisation des opérateurs de recherche se traduit par un redéploiement de moyens propres avec 7,3 M€ supplémentaires en 2008 et 10,3 M€ en 2009 par rapport à 2007. L'ANR a, de plus, engagé un nouveau programme avec 1,8 M€ en 2008 et 5 M€ en 2009.
- Sur le troisième sujet, la mobilisation des opérateurs de recherche est également forte en redéploiement, avec 4,3 M€ supplémentaires et 7,7 M€ en 2009 par rapport à 2007. Parallèlement, L'ANR va progressivement amplifier ses actions (0,5 M€ supplémentaire en 2009 par rapport à 2007).

Au total, plus de 40 M€ supplémentaires ont ainsi été alloués sur ces actions transversales en 2008 et 2009.

PRINCIPALES REALISATIONS

L'association des acteurs de la société dans les processus de gouvernance de la recherche va faire l'objet d'une action incitative pour mettre en lumière les meilleures pratiques expérimentées par les différents organismes.



Parmi les instruments d'observation environnementale de référence figurent les Systèmes d'observation et d'expérimentation sur le long terme, pour la recherche en environnement (SOERE). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de financer pendant 4 ans (2009-2012) ces SOERE à hauteur d'environ 7,7 M€. La gestion de ce financement a été confiée au CNRS-INSU.

Actions transversales

L'ANR a lancé en 2009 le programme "changements environnementaux planétaires".

Les résultats des recherches sont attendus notamment sur :

- la compréhension des processus et de leurs interactions entre les principales composantes du système (climat, écosystèmes, biodiversité, ressources naturelles, modes de développement, société, santé) et la capacité à les représenter et les modéliser ;
- l'évaluation des changements environnementaux planétaires, à différentes échelles et pour différents compartiments du système (écosystèmes et biodiversité, usages et évolution des ressources naturelles, utilisation de l'espace et des territoires, émissions anthropiques, impacts sur la santé, etc.).



MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMOP

L'élaboration d'une charte de l'expertise commune aux établissements publics de recherche a fait l'objet d'une mission confiée en mai 2009 à Jean-Yves Perrot, PDG de l'IFREMER, par Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette charte précisera, en particulier, les modalités de gestion des conflits d'intérêts, notamment liés aux coopérations des experts avec le secteur privé ou aux contrats de recherche.

L'intégration des sciences humaines et sociales plus en amont de la recherche guide l'action de l'ANR qui inclut de plus en plus les problématiques humaines et sociales dans bon nombre de ses programmes thématiques, notamment ceux qui traitent de problématiques de développement durable.

La consultation des acteurs de la société a été encouragée. Le Comité d'orientation des recherches de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) s'est réuni deux fois en 2009 et a retenu comme thèmes de travail l'effet des faibles doses, et l'extension de la durée d'exploitation des réacteurs nucléaires. L'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a été sollicité pour émettre un avis sur la proposition de SNRI élaborée en 2009 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La communication sur les résultats scientifiques et leur appropriation par la communauté publique est en filigrane de la « charte pour l'ouverture à la société » signée en octobre 2008 par l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFFSET), l'INERIS et l'IRSN.

Enfin, trois représentants d'ONG figurent dans les nominations effectuées en septembre 2008 au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie: François Deroo, directeur de l'association "les Petits Débrouillards", Patrick Legrand, président d'honneur de France Nature Environnement, et Catherine Vergely, directrice générale de l'association ISIS.